

Département de l'ISERE

**MAIRIE
DE
SONNAY
38150**

Sonnay, le 8 décembre 2020.

ARRETE

Le Maire de la commune de SONNAY (Isère)

Vu le décret N° 58.1217 du 15 décembre 1958 portant sur le règlement général de la police de la circulation routière (Code de la Route).

Vu l'instruction ministérielle du 30 mars 1955 sur la signalisation routière prévue par l'article 1^{er} de l'arrêté interministériel du 28 juillet 1954 pris en application de l'article 44 du décret du 20 juillet 1954 n°54.724.

Vu les travaux qui doivent être réalisés par Monsieur Jean-Claude MARION domicilié 440 chemin des Marandes 38270 JARCIEU : Travaux sur propriété chemin des Guillaumes avec déport de véhicules de chantier sur la chaussée.

ARRETE

Article 1 : La circulation sera temporairement interdite :

- sur le CC n° 3 dit « Chemin des Guillaumes »,

Article 2 : Cette réglementation de circulation est applicable à partir du 15 décembre et ce pour la durée du chantier.

Article 3 : Monsieur Jean-Claude MARION est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à SONNAY, le 8 décembre 2020

Le Maire
Claude LHERMET